



Madame Ida NEL
Présidente
MAYOTTE CHANNEL GATEWAY SAS
Port de Longoni
BP 553- Kawéni
97600 MAMOUDZOL - MAYOTTE

Montreuil, le 20 octobre 2016

N/Réf. : 16/435

Madame la Présidente,

Dans le cadre d'une assemblée générale des syndicats portuaires qui s'est tenue à Montreuil le 19 octobre 2016, notre Camarade Ibrahim DAHALANI, docker à la SMART, nous a fait part des nombreuses difficultés concernant l'organisation de la manutention sur le port de Longoni.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de vous le dire, cette situation nous inquiète beaucoup et crée des tensions de plus en plus difficiles à contrôler sur le port.

L'inquiétude de nos Camarades est pour nous totalement légitime et nous les soutenons pleinement dans leurs revendications pour l'application de la Convention Collective Nationale unifiée et la préservation de leurs emplois.

Nous avons reçu en juillet dernier, les décrets d'application de la loi du 08 décembre 2015 concernant l'organisation de la manutention dans les ports.

Cette loi rappelle notamment que les travailleurs portuaires sont régis par la Convention Collective Nationale unifiée et doivent bénéficier de toutes les formations adéquates à l'exercice de leurs métiers et donc détenir les CQP correspondants.

Nous vous invitons donc à reprendre très rapidement le dialogue avec tous les interlocuteurs de la place portuaire.

Nous sommes persuadés qu'avec un minimum de volonté, des solutions pourront être trouvées dans l'intérêt de chacun.

Adresser le courrier à :

Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. Case 424 - 93514 Montreuil Cedex

Téléphone 01 55 82 89 30 - Fax 01 55 82 89 29 - Mail : contact@portsetdocks.org - Site : www.portsetdocks.org

CCP Fédération Ports et Docks 2061 76 K Paris

.../...

Sachez Madame la Présidente, que nous resterons très attentifs aux évolutions de la situation sur le port de Longoni et que si cela devait s'avérer nécessaire, nous userons de tous les moyens en notre possession pour apporter la solidarité nécessaire à nos Camarades mahorais.

Persuadés que le bon sens l'emportera, pour ne pas en arriver à ces dispositions,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sincères salutations.

Le Secrétaire Général Adjoint
A. TETARD

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the typed name.

Copie : ♦ Conseil Départemental
♦ SMART
♦ Ministère du Développement durable